

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

À une séance ordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue par voie de téléconférence le 10 novembre 2020, à 19h 00.

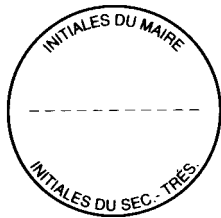
Sont présents les conseillers(ères) Lucie Lavoie, Denis Beauchamp Thomas Lavoie, France Nicolas, Luc Beauchamp et James Gauthier

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Carol Fortier.

Madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire trésorière est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Mot du Maire
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Suivis des résolutions ;
Réfrigérateur ;
Lettres d'appui à la FQM et pour accès logis ;
Lumière de rue.
- 4- Questions des membres du Conseil.
- 5- Adoption du procès-verbal du 20 octobre 2020 ;
- 6- Informations générales & MRC de Papineau ;
- 7- Présentation
- 8- **FINANCES :**
 - 8.1 Adoption des comptes à payer (décision) ;
 - 8.2 Adoption de l'état des activités de fonctionnement (décision) ;
- 9- **1^{ER} PÉRIODE DE QUESTIONS (Maximum 20 minutes)**
- 10- **AFFAIRES ADMINISTRATIVES :**
 - 10.1. **LÉGISLATION**
 - 10.1.1. Rémunération des élus - 2021 (décision) ;
 - 10.1.2. Calendrier des rencontres du Conseil 2021 (décision) ;
 - 10.2. **ADMINISTRATION ;**
 - 10.2.1. Renouvellement de la couverture d'assurance collective 2021 – FQM (décision) ;
 - 10.2.2. Cotisation annuelle 2021 – UMQ (décision) ;
 - 10.2.3. Cotisation annuelle 2021 – FQM (décision) ;
 - 10.2.4. Renouvellement Assurance MMQ 2021 (décision) ;
 - 10.2.5. Taxation annuelle 2021 Infotech (décision) ;
 - 10.2.6. Achat banque de temps Infotech (décision) ;
 - 10.2.7. Contrat informatique 2021 (décision) ;
 - 10.2.8. Demande de don Club Quad Petite-Nation (décision) ;
 - 10.2.9. Renouvellement entente Croix-Rouge (décision) ;
 - 10.2.10. Campagne provinciale contre le Radon (décision) ;
 - 10.2.11. Demande d'appui cancer de la prostate (décision) ;
 - 10.2.12. Achat d'une unité de conférence (décision) ;
 - 10.2.13. Banque alimentaire guignolée (décision) ;
 - 10.2.14. Banque alimentaire – arbre de l'espoir (décision) ;
 - 10.2.15. Offre de services pour le déploiement du programme Pair (décision) ;
 - 10.2.16. Composition des comités 2021 (information) ;
 - 10.2.17. Rencontres des comités (information) ;
 - 10.2.18. Contrat de travail IPC (décision) ;
 - 10.2.19. Formation rôle et fonctionnement d'une municipalité (décision) ;
 - 10.2.20. Services juridiques DHC (décision) ;
 - 10.2.21. Mandat autorisant la demande d'un avis juridique (décision) ;



- 10.2.22. Droit de mutation (information) ;
- 10.2.23. Plan des mesures établies en fonction des zones – COVID-19 (information) ;
- 10.2.24. Fermeture des bureaux périodes des fêtes (décision) ;
- 10.2.25. Cahier des fêtes (information).

10.3. INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE

- 10.3.1. Rencontre budgétaire Municipalité de Fassett (décision) ;
- 10.3.2. Entente camion-citerne Municipalité de Papineauville (information).

10.4. AQUEDUC

- 10.4.1. Rapports annuels de la gestion de l'eau potable 2018 et 2019 (décision) ;
- 10.4.2. Complexité de la préparation des redditions de compte (décision) ;
- 10.4.3. Autorisation travaux d'aqueduc au 996, rue Notre-Dame (décision).

10.5. URBANISME

- 10.5.1. Projet article 67 pouvoirs municipaux en matière de zonage (information).

10.6. VOIRIE

- 10.6.1. PPA-CE – Reddition compte projet remplacement des ponceaux Côte Angèle (décision) ;
- 10.6.2. Contrat travail du responsable en voirie (décision).

10.7. IMMOBILISATION MUNICIPALE

10.8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 10.8.1. Entente municipalité Lochaber Canton signée (information) ;
- 10.8.2. Demande d'appui de Tricentris pour procéder à une demande de dispense auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (décision) ;
- 10.8.3. Appel d'offres vidange septique (décision) ;
- 10.8.4. Conteneur supplémentaire Kenauk (décision).

11. COMITÉS :

- 11.1 Bibliothèque ;
 - 11.1.1 Responsable Biblio – informations générales ;
 - 11.1.2 Cotisation Biblio 2021 (décision).
- 11.2 Loisirs ;
 - 11.2.1 Responsable Loisirs municipaux – informations générales ;
 - 11.2.2 Fête de Noël (information).
- 11.3 CLP ;
 - 11.3.1 Responsable Loisirs municipaux – informations générales ;
 - 11.3.2 Renouvellement adhésion du CLP 2020-2021 (décision) ;
 - 11.3.3 Dépôt du Plan d'action du CLP 2020-2022 (information) ;
 - 11.3.4 Dépôt du rapport du CLP 2019-2020 (information).
- 11.4 Comité Famille ;
 - 11.4.1 Comité famille – informations générales.

12 AFFAIRES NOUVELLES :



13 2 IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (Maximum 10 minutes)

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

1. MOT DU MAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-11-245

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit et est adopté après avoir ajouté au point affaire nouvelle 12.1.1 Installation d'un détecteur de fumée.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. SUIVI DES DOSSIERS

RÉFRIGÉRATEUR

Notre responsable des travaux publics est allé récupérer le réfrigérateur, il a été installé dans la cuisine. Les responsables des Breuvages Petite-Nation ont récupéré les réfrigérateurs et la machine distributrice. La lettre de remerciement a été envoyée la semaine dernière.

LETRE D'APPUI DE LA FQM ET POUR ACCÈS LOGIS

Les lettres d'appuis ont été acheminées et une lettre de remerciement d'accès logis a été reçue par le maire et une copie de la lettre a été transmise à tous les membres du Conseil.

LETRE DE REMERCIEMENT À SPICA

La lettre de remerciement à la compagnie SPICA a été envoyée à la compagnie au nom de tous les membres du Conseil municipal et du personnel. Une copie de la lettre a été transmise aux membres du Conseil.

LUMIÈRE DE RUE

La commande a été passée au fournisseur, dès que nous recevrons le matériel une demande d'installation sera faite auprès d'Hydro-Québec.

4. QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Facturation des ingénieurs

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 OCTOBRE 2020

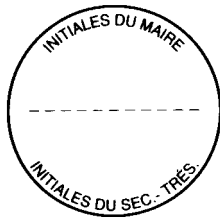
2020-11-246

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal soit et est adopté et consigné, tel que présentés.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.



Adoptée à l'unanimité.

6- INFORMATIONS GÉNÉRALES & MRC DE PAPINEAU

Aucune information, la rencontre du Conseil des maires de la MRC aura lieu la semaine prochaine.

7. PRÉSENTATION

Aucune présentation.

8.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

2020-11-247

Les comptes fournisseurs suivants sont soumis pour étude et considération :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que les comptes qui suivent soient approuvés et que le maire, monsieur Carol Fortier, ou le maire suppléant, monsieur Denis Beauchamp, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Lorraine Briand et la secrétaire-trésorière adjointe, madame Cindy Bélanger Audy soient et sont autorisés à les payer et à en imputer les montants au compte de la municipalité.

La secrétaire-trésorière et directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

LÉGISLATION	45,90 \$
ADMINISTRATION	2 535,74 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE / INCENDIE	11 238,54 \$
VOIRIE	10 420,66 \$
URBANISME	24,88 \$
AQUEDUC	301,50 \$
VIDANGES ET RECYCLAGE	4 428,24 \$
LOISIRS, CULTURE & DON	100,00 \$
SALAIRES & COTISATIONS	25 188,71 \$
QUOTE-PART REMBOURSEMENT	\$
IMMOBILISATION VOIRIE	2 448,98 \$
IMMOBILISATION ÉDIFICE	3 384,35 \$
IMMOBILISATION ÉQUIPEMENT	\$
GRAND-TOTAL	60 117,50 \$

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

2020-11-248

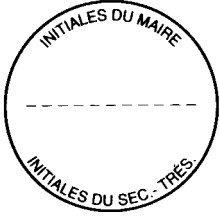
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil adopte l'état des activités financières au 30 octobre 2020, tel que présenté.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



9- **1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 20 minutes)**

Aucune question du public.

10. **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

10.1 **LÉGISLATION**

10.1.1 **RÉMUNÉRATION DES ÉLUS -2021**

Le maire informe l'assemblée que tel que prévu par la résolution 2019-01-005 la rémunération des élus sera majorée selon l'indice des prix à la consommation (IPC) au 30 septembre de chaque année. Pour l'année 2021 l'augmentation des salaires des élus sera majorée de 0,5%.

10.1.2 **CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL 2021**

2020-11-249

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce conseil désire tenir les séances du Conseil municipal pour l'année 2021 de la façon suivante :

- | | |
|--------------|----------------|
| → 12 janvier | → 13 juillet |
| → 9 février | → 10 août |
| → 9 mars | → 14 septembre |
| → 13 avril | → 19 octobre |
| → 11 mai | → 9 novembre |
| → 8 juin | → 14 décembre |

Que les séances du Conseil se tiendront le 2^e mardi de chaque mois à 19h, **exceptionnellement la séance du mois d'octobre aura lieu le mardi de la 3^e semaine du mois.**

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2 **ADMINISTRATION**

10.2.1 **RENOUVELLEMENT DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE COLLECTIVE 2021 – FQM**

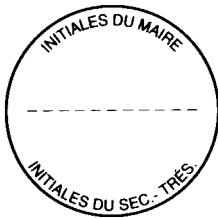
2020-11-250

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer le renouvellement de la couverture d'assurance collective des employés municipaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT que la FQM, qui gère ledit renouvellement propose un renouvellement qui comporte une augmentation de 5,6% par rapport aux cotisations de 2019 ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE



ET RÉSOLU :

Que le Conseil municipal de Notre-Dame-de-Bonsecours autorise la directrice générale à compléter et confirmer les documents relatifs au renouvellement de la couverture d'assurance collective, pour les employés municipaux, pour l'année 2021. Le tout selon les documents produits et déposés auprès des membres du conseil municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.2 COTISATION ANNUELLE 2021 – UMQ

2020-11-251

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au montant de 2 101,74 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit réduire ses dépenses pour l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil ne renouvellera pas l'adhésion à l'UMQ.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.3 COTISATION ANNUELLE 2021 – FQM

2020-11-252

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler la cotisation annuelle de la Municipalité auprès de la FQM pour 2021 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité retire des avantages, autant du côté de la formation, de l'assistance technique que des conseils sur les défis occasionnés par la gestion municipale, auprès de cette association ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

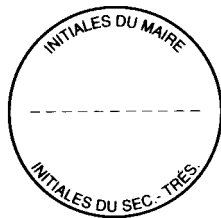
ET RÉSOLU :

Que ce Conseil désire renouveler la cotisation annuelle de la Municipalité auprès de la FQM pour l'année 2021, le tout au montant de 1 142,72\$ taxes incluses.

La directrice générale et secrétaire-trésorière émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité



10.2.4 RENOUELEMENT ASSURANCE MMQ 2021 REPORTÉ

10.2.5 TAXATION ANNUELLE 2021 INFOTECH

2020-11-253

CONSIDÉRANT le besoin d'assurer l'exactitude des comptes de taxes des citoyens ;

CONSIDÉRANT que les heures de travail du technicien sont prises à même la banque de temps de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le représentant doit se déplacer pour valider les comptes de taxes et qu'une facture d'environ 650, \$ avant taxes pour les frais de déplacement et de logement sera exigible ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil autorise la, directrice générale et secrétaire-trésorière à prévoir cette somme au budget 2021.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.6 ACHAT BANQUE DE TEMPS INFOTECH

2020-11-254

CONSIDÉRANT que la municipalité achète une banque de 28 heures annuellement qu'elle dépense en temps de soutien informatique ou en temps de formation ;

CONSIDÉRANT que cette banque d'heure coûte 1960 \$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que ce conseil autorise la secrétaire-trésorière adjointe à faire l'achat d'une banque de 28 heures au montant de 1 960 \$ taxes en sus, à même le budget 2021.

La directrice générale et secrétaire-trésorière émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

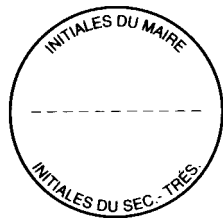
Adoptée à l'unanimité.

10.2.7 CONTRAT INFORMATIQUE 2021

2020-11-255

CONSIDÉRANT les offres de services reçues par le Groupe DL solution informatique et Internet Papineau pour la sauvegarde des données et un contrat d'entretien du parc informatique de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-226 adoptant une politique d'achat local ;



CONSIDÉRANT que les offres d'Internet Papineau sont les plus basses ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que la directrice générale soit autorisée à signer des ententes pour la sauvegarde ainsi qu'un contrat d'entretien d'un an pour le parc informatique de la Municipalité avec la firme Internet Papineau et que les sommes soient prévues au budget 2021.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.7 DEMANDE DE DON CLUB QUAD PETITE-NATION

2020-11-256

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes de dons adressées à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT les critères énoncés dans le règlement 2017-06-333 ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil municipal ne donnera pas suite à cette demande.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.8 RENOUELEMENT ENTENTE CROIX-ROUGE

2020-11-257

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement annuel de notre entente avec La Croix-Rouge, au montant de 170, \$;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que ce conseil procède au renouvellement de l'entente 2021 entre la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours et La Croix-Rouge ;

Et que le maire, monsieur Carol Fortier et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer conjointement l'entente pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

La directrice générale et secrétaire-trésorière émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.10 CAMPAGNE PROVINCIALE CONTRE LE RADON



2020-11-258

CONSIDÉRANT la demande de l'association pulmonaire du Québec demandant aux municipalités de s'engager dans la lutte contre le radon ;

CONSIDÉRANT que des trousse de matériel publicitaire sont mises à la disposition des municipalités à prix variés ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil accepte que de l'information à ce sujet soit diffusée via son site Web et sa page Facebook, mais qu'aucune somme n'est autorisée pour l'achat de matériel promotionnel.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.11 DEMANDE D'APPUI CANCER DE LA PROSTATE

2020-11-259

ATTENDU qu'annuellement 4600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie ;

ATTENDU que 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate ;

ATTENDU que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec ;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de Notre-Dame-de-Bonsecours au dépistage du cancer de la prostate ;

ATTENDU que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que le Conseil municipal de Notre-Dame-de-Bonsecours déclare le 19 novembre comme « La journée ».

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2-12 ACHAT D'UNE UNITÉ DE CONFÉRENCE

2020-11-260

CONSIDÉRANT que la tenue des réunions du Conseil est tenue à huis clos ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil préfèrent tenir physiquement leurs rencontres ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit enregistrer les délibérations du Conseil et les rendre accessibles sur son site Web ;



CONSIDÉRANT la soumission reçue de la compagnie SSP télécom pour l'achat d'une unité de conférence et son installation au montant de 1871,24 \$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat d'une unité de conférence au montant de 1 871,24\$;

Et que les sommes soient prises à même la subvention pandémie Covid-19.

La directrice générale et secrétaire-trésorière émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.13 BANQUE ALIMENTAIRE – GUIGNOLÉE

2020-11-261

CONSIDÉRANT que notre municipalité croit en la mission essentielle de la Banque alimentaire de la Petite-Nation sur tout le territoire de la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT que dans l'état d'urgence sanitaire actuel, il n'est pas recommandé de tenir l'activité annuelle de la guignolée ;

CONSIDÉRANT les besoins actuels sans cesse grandissants des demandes d'aides faites à la Banque alimentaire en cette période difficile ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Qu'une boîte soit mise dans le portique du bureau municipal à la disposition des citoyens qui souhaiteraient faire des dons monétaires et qu'une infolettre soit envoyé aux citoyens afin de les informer de cette initiative de la Municipalité ;

Qu'un montant de 1 000, \$ en guise de solidarité en ces temps difficiles, soit remis à la Banque alimentaire et que la dépense soit prise au poste 02-590-01-970.

Et que monsieur Denis Beauchamp, maire suppléant soit mandaté pour informer les journaux locaux de l'initiative de la Municipalité et ainsi lancer un défi aux autres municipalités de la MRC.

La directrice générale et secrétaire-trésorière émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.14 BANQUE ALIMENTAIRE – ARBRE DE L'ESPOIR

2020-11-262



CONSIDÉRANT que notre municipalité croit en la mission essentielle de la Banque Alimentaire de la Petite-Nation sur tout le territoire de la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT que les coûts de l'activité seraient partagés à 50% avec la Municipalité de Montebello ;

CONSIDÉRANT que cette activité apportera un soutien financier supplémentaire en ces temps difficiles à la Banque alimentaire ;

CONSIDÉRANT que selon l'état d'urgence sanitaire, seulement 3 personnes par équipe pourront se présenter au Château Montebello pour la réalisation de l'arbre de Noël ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LUCIE LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que le Conseil autorise la dépense de 162.50\$ et que celle-ci soit affectée au poste 02-590-01-970.

Et que ce Conseil mandate le maire pour nommer le membre du Conseil qui aura la responsabilité de la réalisation de l'arbre de Noël.

La directrice générale et secrétaire-trésorière émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.15 OFFRE DE SERVICES POUR LE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME PAIR

2020-11-263

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue pour le déploiement du programme Pair sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'un réseau de citoyens est déjà en place pour communiquer entre citoyens ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité utilise la plate-forme Telmatik pour les urgences ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que le Conseil n'adhéra pas au programme Pair.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

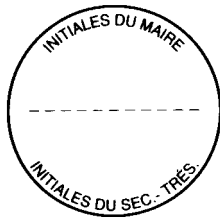
Adoptée à l'unanimité.

10.2.16 COMPOSITION DES COMITÉS 2021

Monsieur le maire expose sa vision du rôle des membres des comités ainsi que leur composition pour l'année 2021. La composition sera faite lors de la réunion mensuelle de décembre.

10.2.17 RENCONTRE DES COMITÉS

Monsieur le maire informe les membres du conseil que des dates doivent être retenues en prévision de la préparation du budget.



10.2.18 CONTRAT DE TRAVAIL IPC

2020-11-264

CONSIDÉRANT que le renouvellement des contrats des employés est signé en novembre de chaque année et que dans celui-ci une augmentation salariale selon l'IPC au 30 septembre y est prévue ;

CONSIDÉRANT que nous sommes en processus budgétaire ;

CONSIDÉRANT le tableau présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière démontrant l'impact de l'augmentation selon des pourcentages d'augmentation de .5% à 2% sur le budget 2021 ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Qu'une augmentation de .5% soit budgétée pour l'année 2021 tel que convenu dans les contrats de travail.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.19 FORMATION RÔLE ET FONCTIONNEMENT D'UNE MUNICIPALITÉ

2020-11-265

CONSIDÉRANT qu'il est important pour les membres du Conseil que pour la direction générale de connaître les rôles de chacun et le fonctionnement des comités d'une municipalité ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce conseil mandate le maire et la direction générale pour obtenir les coûts d'une telle formation ;

ET QU'une recommandation soit faite à la rencontre de décembre afin de pouvoir budgéter la dépense au budget 2021.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.20 SERVICES JURIDIQUES DHC

2020-11-266

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue en provenance du cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau ;

CONSIDÉRANT que la formule prévoit un support téléphonique annuel au montant total de 400,00 \$ plus taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :



Que ce conseil accepte l'offre de services reçue pour l'année 2021, au montant de 400,00 \$ plus taxes applicables avec le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau.

La directrice générale et secrétaire-trésorière émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

10.2.21 MANDAT AUTORISANT LA DEMANDE D'UN AVIS JURIDIQUE

2020-11-267

CONSIDÉRANT que dans certaines circonstances aléatoires il est primordial d'obtenir des documents écrits ;

CONSIDÉRANT que dans certaines situations, une consultation juridique téléphonique ne répond pas aux besoins de la situation et qu'il est nécessaire d'obtenir un avis juridique écrit ;

EN CONSÉQUENCE :

II EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil autorise le maire, pour toutes questions juridiques, à obtenir un avis juridique ou un document, écrit rapidement selon certaines situations.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.22 DROIT DE MUTATION

Un rapport, préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, des droits de mutation en date du 5 novembre 2020 est déposé au Conseil.

10.2.23 PLAN DES MESURES ÉTABLIES EN FONCTION DES ZONES – COVID 19

Tel que prévu à la résolution 2020-10-228, une modification a été apportée sur le plan des mesures établies en fonction des zones afin de permettre aux employés, des visites terrain. Toutefois, aucune visite intérieure pour quelques motifs que ce soit ne sera permise.

10.2.24 FERMETURE DES BUREAUX PÉRIODE DES FÊTES

2020-11-268

CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-231 autorisant la fermeture des bureaux municipaux du 18 décembre 2020 au 4 janvier 2021 ;

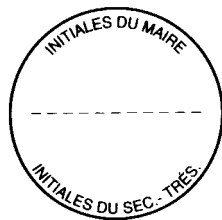
CONSIDÉRANT que lors de l'établissement des dates de paiement des taxes municipales le dernier paiement de l'année a été fixé au 21 décembre ;

CONSIDÉRANT le souci d'offrir un service de qualité à nos citoyennes et citoyens et d'assurer une présence physique au bureau le 21 décembre ;

EN CONSÉQUENCE :

II EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :



Que ce Conseil abroge la résolution 2020-10-231 et autorise la fermeture des bureaux de la municipalité pour une période de 9 jours à compter du mardi 22 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement et que les huit heures nécessaires pour compléter la journée d'absence des employés soit comblée par leur banque de temps respectives.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.2.25 CAHIER DES FÊTES

La municipalité a été informée que la liste des prix envoyée par le journal les 2 Vallées pour la parution des vœux des fêtes était erronée. Le coût de la publicité voté dans la résolution 2020-10-243 au montant de 193, \$ pour 1/8 de page sera de 131, \$.

10.3 INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE

10.3.1 RENCONTRE BUDGÉTAIRE MUNICIPALITÉ DE FASSETT

Deux rencontres d'échanges sur le budget 2021 pour les incendies ont eu lieu, il y a eu beaucoup de transparence de la part de la directrice générale de Fassett, la directrice devait nous transmettre le document de travail pour notre rencontre, mais un courriel reçu vendredi m'a informé qu'un document officiel nous serait transmis d'ici le 13 novembre, à la suite de son approbation par son conseil. Tel que discuté avec les comités en juillet dernier, un crédit pour des sommes trop perçues en 2019 devrait être déduit du budget 2021.

10.3.2 ENTENTE CAMION-CITERNE MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE

2020-11-269

CONSIDÉRANT la réception du renouvellement du protocole d'entente citerne incendie de la Municipalité de Papineauville,

CONSIDÉRANT que les clauses conviennent aux deux parties ;

EN CONSÉQUENCE :

II EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :

QUE ce Conseil accepte les conditions de renouvellement de l'entente avec la Municipalité de Papineauville pour une période d'un an au même montant que pour l'année 2020 ;

Et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer l'entente.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

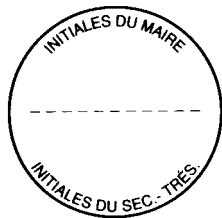
10.4 AQUEDUC

10.4.1 RAPPORTS ANNUELS DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2018-2019

2020-11-270

CONSIDÉRANT qu'un rapport annuel sur la gestion des eaux est exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT que le mandat pour la préparation de ces rapports a été accordé à la firme ASISTO ;



CONSIDÉRANT le rapport déposé au Conseil et présenté par la directrice générale ;

CONSIDÉRANT que le rapport démontre que le système d'aqueduc répond aux exigences du MAMH et que plusieurs objectifs sont atteints ;

EN CONSÉQUENCE :

II EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil approuve les rapports déposés et qu'ils soient acheminés au MAMH, tel que soumis.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.4.2 COMPLEXITÉ DE LA PRÉPARATION DE LA REDDITION DE COMPTE

2020-11-271

CONSIDÉRANT la production d'un rapport annuel sur la gestion des eaux est exigée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT que de plus en plus de responsabilités sont transférées aux municipalités ;

CONSIDÉRANT la lourdeur et la complexité du rapport et la disparité entre les rapports d'année en année ;

CONSIDÉRANT que les petites municipalités n'ont pas toujours les effectifs nécessaires à leur production ;

CONSIDÉRANT les coûts engendrés à la suite de leur production par une firme externe ;

EN CONSÉQUENCE :

II EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil demande à monsieur le ministre Mathieu Lacombe, député de la circonscription de Papineau d'intervenir auprès du gouvernement afin que les rapports exigés en matière de la gestion de l'eau potable soient allégés ;

Et qu'à cette fin ce Conseil s'adresse aux municipalités locales et à la MRC de Papineau pour obtenir leur appui dans cette démarche.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.4.3 AUTORISATION TRAVAUX D'AQUEDUC AU 996, RUE NOTRE-DAME

2020-11-272

CONSIDÉRANT qu'une construction est en voie de réalisation au 996, rue Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité possède des infrastructures permettant de desservir les citoyens en eau potable et qu'il est de sa responsabilité de rendre le service accessible, devant la propriété ;

EN CONSÉQUENCE :



II EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise le responsable des travaux publics à obtenir les autorisations nécessaires du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de permettre le passage des infrastructures d'aqueduc sous la route 148 ;

Que ce Conseil autorise le responsable des travaux publics à obtenir les services d'une firme qui fera le forage nécessaire pour le raccordement à l'aqueduc de la nouvelle propriété aux services d'aqueduc ;

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.5 URBANISME

10.5.1 PROJET ARTICLE 67 POUVOIRS MUNICIPAUX EN MATIÈRE DE ZONAGE

Monsieur le maire expose les derniers développements dans le dossier du projet de l'article 67, limitant les pouvoirs municipaux dans la gestion du zonage.

10.6 VOIRIE

10.6.1 PPA-CE REDDITION DE COMPTE PROJET REMPLACEMENT DES PONCEAUX CÔTE ANGÈLE

2020-11-273

ATTENDU QUE la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés et les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE appuyée par MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours approuve les dépenses d'un montant de 58 648.75 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

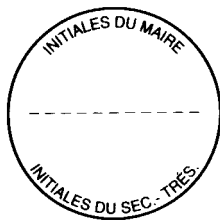
10.6.2 CONTRAT DE TRAVAIL DU RESPONSABLE EN VOIRIE

2020-11-274

CONSIDÉRANT que depuis les cinq dernières années, les besoins de la Municipalité en voirie ont grandement changé ;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de revoir le titre du poste, la description de tâches et les conditions salariales de la personne responsable en voirie.

EN CONSÉQUENCE



II EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU

Que ce Conseil mandate le comité de voirie pour revoir le titre du poste, la description de tâches ainsi que le salaire annuel du responsable en voirie et qu'une recommandation au conseil municipal soit faite pour la prochaine rencontre.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.7 IMMOBILISATION MUNICIPALE

10.8 HYGIÈNE DU MILIEU

10.8.1 ENTENTE MUNICIPALITÉ LOCHABER SIGNÉE

L'entente pour la cueillette des ordures a été signée avec la Municipalité de Lochaber. La Municipalité nous a informés que la collecte sélective sera dirigée vers les installations de Tricentris à Gatineau plutôt que les installations de Lachute. Ceci ne change en rien les coûts du contrat.

10.8.1.1 DEMANDE D'APPUI DE TRICENTRIS POUR PROCÉDER À UNE DEMANDE DE DISPENSE AUPRÈS DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

2020-11-275

CONSIDÉRANT les articles 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes et 938.1 du Code municipal donnant notamment au ministre le pouvoir d'autoriser une municipalité à octroyer un contrat sans demander de soumission ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours est membre de Tricentris et, à ce titre, lui confie le tri des matières recyclables provenant de son territoire ;

CONSIDÉRANT que l'actuel contrat entre la municipalité et Tricentris vient à échéance le 14 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT les pourvois en contrôle judiciaire et demandes de jugement déclaratoire visant à déclarer nuls les contrats entre Tricentris et la Ville de Laval et la MRC Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT le jugement de première instance déclarant que ces contrats ont été conclus illégalement, mais autorisant leur maintien en vigueur jusqu'à leur terme ;

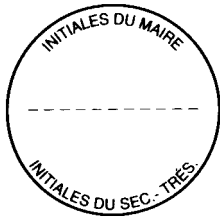
CONSIDÉRANT que la procédure d'appel de ce jugement est en cours, mais viendra vraisemblablement à terme après l'expiration du contrat actuel ;

CONSIDÉRANT le projet de loi no 65 déposé le 24 septembre 2020 par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective ;

CONSIDÉRANT que selon l'échéancier prévu par le ministre, la modernisation de la collecte sélective entrerait en vigueur en décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT les conditions de marché actuelles des centres de tri et les délais requis pour procéder aux appels d'offres pour le tri des matières recyclables et pour la collecte et le transport de celles-ci vers le centre de tri ainsi désigné ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente présenté par Tricentris couvrant la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024 d'une valeur approximative de 6 850 \$;



CONSIDÉRANT que, dans les conditions actuelles, il est dans l'intérêt de la municipalité de conclure un contrat sans demande de soumission avec Tricentris ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER THOMAS LAVOIE

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours transmette à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une demande de dispense pour la conclusion d'un contrat de tri et conditionnement des matières recyclables avec Tricentris pour la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.8.3 APPEL D'OFFRES VIDANGE SEPTIQUE (REPORTÉ)

10.8.2 CONTENEUR SUPPLÉMENTAIRE KENAUK

2020-11-276

CONSIDÉRANT la nouvelle entente signée avec la Municipalité de Lochaber pour la cueillette des ordures qui prévoit que la collecte aura lieu toutes les deux semaines, et ce annuellement ;

CONSIDÉRANT l'inquiétude manifesté par les dirigeants de Kenauk Nature ;

CONSIDÉRANT que les conteneurs installés chez Kenauk Nature avaient peine à suffire à contenir la quantité de déchets lors de la période estivale et que ceux-ci étaient ramassés hebdomadairement ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil prévoit au budget de l'hygiène du milieu, l'acquisition d'un conteneur supplémentaire au coût de 2 700, \$ plus taxes afin de pourvoir au besoin de ce citoyen corporatif.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

11. COMITÉS

11.1 BIBLIOTHÈQUE

11.1.1 RESPONSABLE BIBLIO – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aucune information

11.1.2 COTISATION BIBLIO 2021

2020-11-277

CONSIDÉRANT la demande reçue du réseau BIBLIO Outaouais nous informant du coût de la contribution municipale pour l'année 2021 au montant de 4,46 \$ par habitant soit une somme de 1 373,68 \$;



IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce Conseil autorise le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle 2021 au Réseau BIBLIO de l'Outaouais qui se maintiendra au montant de 4.46 \$ per capita, comme pour l'année 2020, en fonction de la population inscrite au décret qui a été publié dans la Gazette officielle du Québec en date du 26 décembre 2019.

Que ce Conseil en autorise la dépense ainsi que le paiement de la cotisation annuelle au montant de 1 373,68 \$, à même le budget 2021.

La directrice générale et secrétaire-trésorière émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

11.2 LOISIRS

11.2.1 RESPONSABLE LOISIRS - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aucune information

11.2.2 FÊTE DE NOËL

Aucune information

11.3 CORPORATION DES LOISIRS PAPINEAU (CLP)

11.3.1 RESPONSABLE CLP INFORMATIONS GÉNÉRALES

Monsieur Denis Beauchamp informe le conseil qu'il reçoit beaucoup de courriel de la part du CLP afin de l'informer des différentes subventions disponibles, mais aucune n'ait susceptible de répondre aux besoins de notre municipalité.

11.3.2 RENOUVELLEMENT ADHÉSION DU CLP 2020-2021

2020-11-278

CONSIDÉRANT la réception du renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à la Corporation des Loisirs Papineau pour du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT que la personne responsable mandatée par la Municipalité pour assister aux réunions du CLP est monsieur le conseiller Denis Beauchamp, jusqu'en décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC BEAUCHAMP

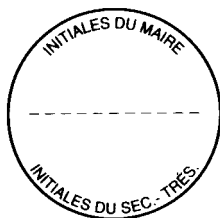
ET RÉSOLU :

Que ce conseil accepte l'offre de renouvellement pour 2020-2021 et autorise, directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement, pour et au nom de la Municipalité.

La directrice générale et secrétaire-trésorière émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité



11.3.3 DÉPÔT DU PLAN D'ACTION DU CLP 2020-2022

Une copie du dépôt du plan d'action du CLP 2020-2022 a été remis à tous les conseillers lors de l'envoi des documents en prévision de la rencontre de ce soir et une copie est déposée séance tenante.

11.3.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU CLP 2019-2020

Une copie du rapport du CLP 2019-2020 a été remis à tous les conseillers lors de l'envoi des documents en prévision de la rencontre de ce soir et une copie est déposée séance tenante.

11.4. COMITÉ FAMILLE

11.4.1 RESPONSABLE COMITÉ FAMILLE – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aucune information

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1.1 INSTALLATION D'UN DÉTECTEUR DE FUMÉE

2020-11-279

CONSIDÉRANT la visite de l'inspecteur en service incendie de la MRC de Papineau au mois d'août dernier ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette visite, des correctifs étaient exigés dont l'ajout d'un détecteur de fumée ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la firme ADT Canada, au montant de 47,85 \$

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que ce conseil accepte la soumission de la firme ADT Canada au montant de 472,85 \$.

La directrice générale et secrétaire-trésorière émet un certificat de crédit à cet effet.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

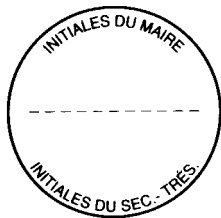
13. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 20 minutes)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-11-280

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :



Que l'assemblée soit et est levée à 21h35.

Adoptée.

.....
Carol Fortier
Maire

.....
Lorraine Briand
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

PROJET